

Pour le bien-être de la filière porcine

DANIELLE PETTIGREW, AGRONOME,
DIRECTRICE DE L'ASSURANCE DE LA QUALITÉ, FPPQ

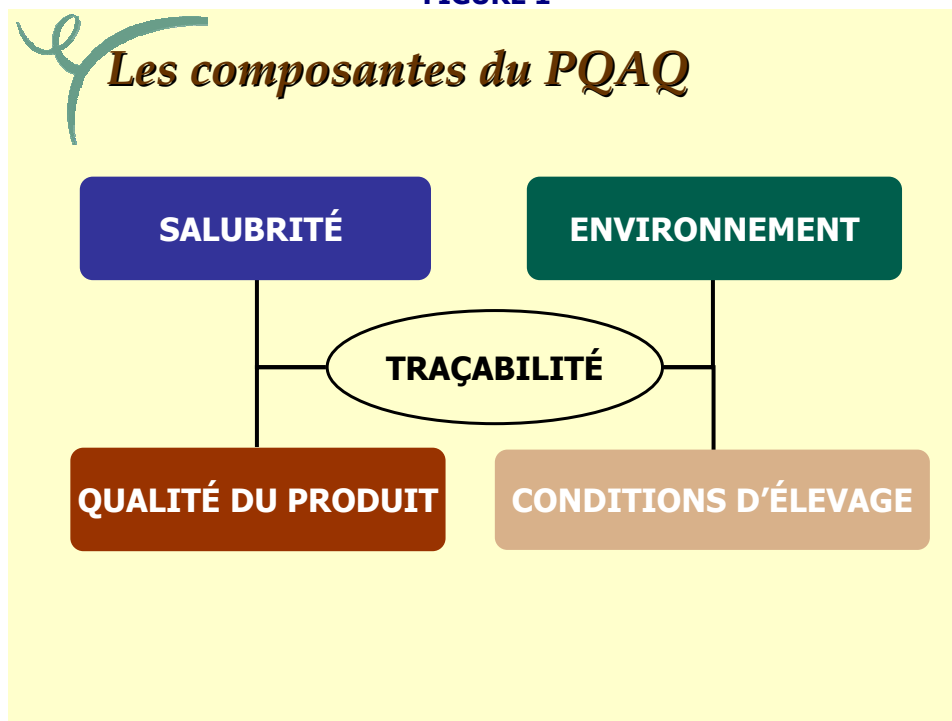
À la suite d'une étude et d'une consultation sur le bien-être animal, un plan d'action a été élaboré et entériné par les membres de la Table filière porcine québécoise. Ce plan d'action sera graduellement mis de l'avant au cours des prochaines années.

En 1999, la Table filière porcine du Québec confiait à la Fédération des producteurs de porcs du Québec (FPPQ) le mandat de développer le Programme québécois de l'assurance de la qualité (PQAQ). Avec ses cinq volets (figure 1), le PQAQ a toujours comme objectif principal de développer, implanter et démontrer, au moyen de la certification, la qualité des porcs produits par les producteurs de porcs du Québec.

Au cours des deux dernières années, les réflexions concernant le volet «Conditions d'élevage» du PQAQ, lequel fait référence au bien-être animal, ont été amorcées. Afin d'alimenter ces réflexions, la Fédération a commandé, en 2001, une étude portant sur l'inventaire des exigences réglementaires et commerciales en matière de bien-être chez nos principaux concurrents (voir la liste des références à la fin de cet article). Cette étude avait comme principal objectif d'identifier les enjeux auxquels les producteurs de porcs, d'ici et d'ailleurs, auront à faire face à court, moyen et long termes. Les conclusions de l'étude ont permis d'établir des priorités concernant les actions à mettre de l'avant afin que la filière porcine puisse demeurer concurrentielle, et ce, sans compromettre l'efficacité et la rentabilité des élevages porcins.

Au cours de l'année 2003, une consultation auprès des principaux intervenants de la filière porcine a été effectuée par le comité bien-être animal du PQAQ. De cette consultation, un plan d'action a été élaboré et entériné par les membres de la Table filière porcine québécoise.

FIGURE 1



LES 4 GRANDS AXES DU PLAN D'ACTION

Ce premier plan d'action se présente en quatre grands axes auxquels des actions à court, moyen et long termes ont été identifiées (tableau 1). Comme ce plan d'action se veut évolutif, il est du ressort du comité, ou de quiconque de la filière, d'ajouter les actions qui deviendront prioritaires.

VALORISER

Les pratiques identifiées comme étant favorables au bien-être animal et qui sont d'emblée mises en application sur les fermes québécoises vont être expliquées et mises en valeur auprès du grand public dans le cadre du plan de Valorisation de la profession de la FPPQ. Le programme de certification des bonnes pratiques de bien-être animal, actuellement en développement, sera également mis en valeur.

CERTIFIER

Toutes les pratiques identifiées pour faire partie d'un plan de valorisation peuvent faire partie d'un programme de certification. Le Conseil canadien du porc (CCP), en collaboration avec les associations provinciales et des spécialistes canadiens en matière de bien-être animal, travaille sur l'élaboration d'un programme de certification sur le bien-être animal. L'objectif de la certification est d'ajouter la notion de crédibilité des pratiques aux yeux du grand public et des acheteurs qui portent attention à la notion de bien-être. Le développement du programme canadien se fait en tenant compte du contexte actuel du secteur porcin canadien et du nouveau programme américain «Swine welfare assurance programme» élaboré par le National Pork Board.

FORMER ET INFORMER

Les pratiques de bien-être reconnues mais qui ne sont pas appliquées de façon systématique, soit par manque de formation ou d'information, feront l'objet de campagnes de sensibilisation et/ou de formation auprès des producteurs et des intervenants. À titre d'exemple, la FFPQ vient de publier deux brochures visant à informer les producteurs et intervenants des pratiques de transport des animaux fragilisés et d'euthanasie des porcs à la ferme. Des sessions de formation seront également offertes sous peu à cet effet. Lorsque les formations seront terminées et que les pratiques seront appliquées, ces dernières pourront être valorisées et pourront faire partie du programme de certification.

EFFECTUER DE LA MISE AU POINT ET FAIRE DE LA RECHERCHE

Les pratiques de bien-être qui font l'objet d'exigences réglementaires et/ou commerciales et qui ne sont pas appliquées dû à un manque de connaissance technique et/ou scientifique feront l'objet de recherche ou de mise au point technique. Lorsque les connaissances seront acquises, il sera alors possible de former les producteurs et les intervenants à ces nouvelles pratiques. Dans l'évaluation de nouvelles pratiques, une attention particulière sera apportée à l'impact économique sur les coûts de production. Par conséquent, l'adoption et la promotion de toute nouvelle pratique se feront dans la mesure où la capacité concurrentielle de la filière sera assurée.

**TABLEAU 1
LES ACTIONS À COURT, MOYEN ET LONG TERMES**

PRATIQUES IDENTIFIÉES	VALORISATION ET CERTIFICATION	FORMATION DES PRODUCTEURS ET DES INTERVENANTS	RECHERCHE ET MISE AU POINT TECHNIQUE
Pratiques reliées au programme AQC^{MD}			
Programme de prévention vétérinaire – spécifiquement protocole d'entrée des animaux	CT		
Programme alimentaire et de distribution des aliments appropriés (alimentation min. 1/jr)	CT		
Propreté des lieux	CT		
Programme de biosécurité	CT		
Entrée des animaux/soins	CT		
Qualité de l'eau	CT		
Environnement non approprié (arêtes coupantes, trous, clous)	CT		
Gestion des animaux malades			
Fréquence des visites d'inspection du bien-être animal (min. 1/jr)	CT		
Prise de décision p/r aux animaux malades	CT	CT	
Isolement des animaux fragilisés	CT		
Euthanasie des animaux fragilisés à la ferme	CT		
Gestion des bâtiments et équipements			
Utilisation de matériaux faciles d'entretien (nettoyage)	CT		
Superficie disponible par animal selon le stade physiologique	MT/LT		CT (Vérifier avec le CCP les travaux en cours au Canada)
Cages de gestation	LT	MT	CT (Vérifier avec le CCP les travaux en cours au Canada)
Qualité des planchers (ex.: glissant)	LT	LT	LT
Enrichissement de l'environnement	MT	MT	CT
Gestion des températures extrêmes (système d'alarme, génératrice ou système d'appoint)	CT		
Gestion du troupeau			
Quantité d'eau et accès facile	CT		
Soins des porcelets	CT		
• Coupe des dents	CT		MT (Revue de littérature)
• Coupe de la queue	CT		MT (Revue de littérature)
• Injection de fer	CT		
• Castration	CT		LT (Suivre la recherche sur les solutions de rechange)
Transfert et manipulation des animaux sur la ferme	MT	CT	
Transport des animaux	MT	MT	MT
Transport des animaux fragilisés	CT	CT	
Gestion du personnel et du troupeau			
Plan d'urgence	CT		
Vapeurs toxiques (reliées au lisier)			MT
Formation			
Des producteurs Des employés Des intervenants Des transporteurs Du personnel d'abattoir	CT		

Légende: CT = Court terme; MT = Moyen terme; LT = Long terme

RÉFÉRENCES DE L'ÉTUDE ET DES ARTICLES DANS *PORC QUÉBEC*

BERGERON, R. *et al.* «Portrait mondial de la législation en matière de bien-être des animaux et recommandations pour le maintien de la compétitivité de l'industrie porcine québécoise», 2001.

BERGERON, R. *et al.* «Qui dicte les exigences pour le bien-être des porcs?», *Porc Québec*, vol. 13, n° 4, octobre 2002, p. 53-54.

BERGERON, R. *et al.* «Les enjeux du bien-être animal pour les naisseurs», *Porc Québec*, vol. 13, n° 5, décembre 2002, p. 52-54.

BERGERON, R. *et al.* «Les enjeux du bien-être animal pour les finisseurs», *Porc Québec*, vol. 14, n° 2, juin 2003, p. 54-56.